

Celles inhérentes au ministère des moudjahidine (prise en charge sur le chapitre 46.01) ont servi à financer les pensions (action sociale assistance et solidarité) versées aux principaux bénéficiaires et ayants droit (11,5 milliards de DA).

Les prestations couvertes sur les charges communes ont, quant à elles, concerné essentiellement de nouveaux chapitres créés sur cette rubrique en matière d'action et de solidarité sociale et ce, en l'occurrence:

- la subvention au fonds de soutien des prix.....14,400 milliards de DA.
- la subvention au fonds de soutien des catégories sociales défavorisées..... 24 milliards de DA.
- le reliquat des dettes de l'Etat vis-à-vis de la CNR et CNAS.....1,600 milliard de DA.
- la contribution à la caisse d'assurance chômage.....1,500 milliard de DA.

A cela s'ajoutent les financements de moindre importance destinés à:

- l'intervention de l'Etat pour évènements calamiteux ou de sinistres.... 830 millions de DA.
- l'indemnisation des biens affectés au FNRA.....300 millions de DA.

Il y a lieu de retenir pour le fonds destiné au soutien des prix et celui destiné aux catégories sociales défavorisées ce qui suit :

-CH 46.96 Contribution au fonds de compensation des prix

Les crédits ouverts au titre dudit chapitre ont considérablement diminué par rapport à l'année 1992.

Ils sont passés de 53,343 milliards de DA en 1992 à 14,400 milliards de DA en 1993 soit un taux de régression de 73%. Cette diminution s'explique :

-d'une part, par le fait que le soutien des prix à la consommation concerne en 1993 uniquement les produits que sont les céréales, semoules, farines importées, lait et farines infantiles alors qu'en 1992 le nombre était plus vaste en produits soutenus,

-d'autre part, par le fait que le fonds de soutien des prix a connu un éclatement en 1993 en trois autres fonds que sont en l'occurrence : le fonds de garantie des prix à la production agricole (CH 44.81 partie de l'action économique) ; le fonds de soutien des catégories sociales défavorisées (CH 46.95 dans le cadre de l'action sociale) et le fonds de compensation des prix qui a subi un transfert de l'économique au social.

Le soutien des prix à la consommation et des revenus était en 1992 de 60 milliards de DA contre 34,800 milliards de DA en 1993 (-36%) répartis entre les chapitres 46,95 et 44,81 précités, et pour les montants respectivement de 14,400 milliards de DA et 34 milliards de DA, les versements opérés en 1993 en compte d'affectation spéciale 302.041 "fonds de compensation des prix" du 1er au 4e trimestre s'élèvent à 16,900 milliards de DA.

-CH 46.95 subvention au fonds de soutien des catégories sociales défavorisées.

Celle-ci est virée au compte d'affectation spéciale 302.068 ouvert dans les écritures du Trésor (fonds de soutien aux catégories sociales défavorisées).